

MAIRIE DE LORAY
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY

Tél. : 03.81.43.20.66

Email : mairieloray@wanadoo.fr

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 FEVRIER 2018
à 20 heures 30

Sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire

Étaient présents : Mesdames Chantal MUSSARD, Mathilde PASSARIN et Messieurs Jean-Claude BARBIER, Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT et Richard MYOTTE.

Absents excusés : Mademoiselle Marcelline VIPREY et Monsieur Olivier ROI.

ORDRE DU JOUR

DEMANDE « COIN D'HERBE » POUR LES ELEVES

Mathilde a rencontré les élèves et la directrice suite à la demande des élèves sollicitant « un coin d'herbe » pour faire du sport avec le nouveau matériel, si possible près de l'école, derrière la mairie.

Il a été expliqué aux élèves que les aménagements pour accéder à ce terrain auraient un coût important : escaliers, grillage de protection...

Une autre possibilité a été évoquée : aller à l'aire de jeux toute proche, les modalités pratiques étant à voir avec la maîtresse. Celle-ci conviendrait parfaitement à l'utilisation prévue par les enfants.

PROGRAMME DE TRAVAUX ONF

Le Conseil Municipal accepte le programme de travaux forêt 2018, pour un montant de :

- Investissement : 10 313 € HT
- Fonctionnement : 2 793 € HT

INDEMNITE DU TRESORIER

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'un changement de trésorier, il y a lieu de décider d'accorder ou non une indemnité de conseil au trésorier, receveur municipal et d'en fixer le pourcentage.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur Jean-Paul COMMAN le taux de 50 % par an soit 223.30 € par an.

PRESENTATION DES COMPTES 2017

Le Maire présente les comptes 2017 pour les différents budgets afin de préparer les budgets 2018. Les recettes du budget eau sans tenir compte de la subvention d'équilibre du budget de la commune ne suffisent pas à payer les charges (eau, électricité, analyses,...). Cette situation n'est pas tenable dans la durée. La commission eau-assainissement doit se réunir pour étudier la situation et proposer des solutions afin de réduire ce déficit de fonctionnement.

Une discussion s'engage sur les résultats de chaque budget et sur les investissements à prévoir sur 2018 ou 2019 en fonction des excédents budgétaires. Le maire tient à remercier et féliciter l'ensemble du conseil pour la gestion rigoureuse de l'exercice 2017.

TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTERE

Un point est fait sur les travaux de rénovation du presbytère :

- Reste à faire
- Reste à régler (comparatif marché/avenants)

Le mobilier (tables et chaises) a été commandé suite au choix fait lors de la précédente réunion.

Chantal, Mathilde et Marcelline doivent rencontrer d'autres fournisseurs pour la vaisselle.

LOCATION DES LOGEMENTS

Ecole

Le Maire rappelle que le F3 de l'école est libre depuis le départ de Mr JACQUET, que des travaux de rénovation cuisine et salle de bains ont été réalisés et qu'il y a lieu de le louer.

Une seule personne a répondu à l'annonce pour ce logement.

Il s'agit de Monsieur Aurélien LEJEUNE.

Le Conseil Municipal accepte de lui louer le logement à compter du 1^{er} mars 2018 et autorise le Maire à signer le bail et tous documents correspondants.

Presbytère

Trois logements ont été créés dans l'ancien presbytère : deux F1 et un F3.

Après examen des différentes demandes, le Conseil Municipal retient :

- F1 Rez de Chaussée : Monsieur Thomas ANDRY
- F1 Etage : Monsieur Sylvain AUGIS
- F3 Etage : Monsieur et Madame Dominique et Naïma RICHARD.

L'appartement F2 que ces derniers occupent à l'école va être remis en location.

DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE PIERREFONTAINE

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande émanant du collège de Pierrefontaine Les Varans, sollicitant une subvention pour une élève de Loray participant au séjour éducatif en Ecosse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse de participer à ce séjour, compte-tenu que d'autres demandes avaient déjà été refusées pour d'autres séjours au cours des années précédentes.

CCPV : TRANSPORT A LA DEMANDE

La Communauté de Communes propose aux communes de la possibilité de majorer la prise en charge du transport à la demande pour les personnes en très fortes difficultés financières (minimum vieillesse, RSA, chômeurs... etc)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité de participer.

TERRAINS COMMUNAUX

Mr Fankhauser a signalé son intention de libérer une partie du terrain qu'il louait comme non-exploitant à la Maille. La question a été posée sur l'attribution de ce terrain.

D'autre part, en raison de l'échange de terrain avec la famille ROY, il y a lieu de mesurer les conséquences au niveau des baux avec les agriculteurs concernés.

Afin de discuter de ces problématiques, le Maire rencontrera le juriste de la Chambre d'Agriculture le 6 mars prochain.

CONVENTION POUR LE SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES

La convention entre la Commune et la Chambre d'Agriculture pour le suivi agronomique des boues arrive à expiration et il y a lieu de la retourner.

Le Conseil Municipal va demander si d'autres organismes font le même travail et leurs tarifs.

PARATONNERRE DE L'EGLISE

La Société Alsacienne de Paratonnerre a envoyé un devis pour la fixation des attaches du paratonnerre. Ces travaux n'étant pas urgents, le Conseil Municipal décide de ne pas faire réaliser ces travaux.

Prochaines dates de réunions du Conseil Municipal

- Mardi 13 mars 2018 à 20 h 15 (préparation des budgets)
- Jeudi 22 mars 2018 à 19 h (budgets)
- Jeudi 26 avril 2018 à 20 h 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL